



campus
La Salle[★]
METZ

LIVRET DE RENTRÉE ANNÉE SCOLAIRE 2023 / 2024



ÉCOLE DE LA SALLE

49 rue de Tivoli

et rue Saint Maximin

57070 METZ

03 87 75 35 02

ecole@dlsmetz.net

Madame, Monsieur, Chers Parents,

En inscrivant votre enfant à L'Institution De La Salle, vous avez pris connaissance de son projet éducatif et de son règlement intérieur. Ces textes sont là pour guider l'ensemble des actions menées dans notre école et permettent de situer dans un projet d'ensemble les exigences et les règles de la vie quotidienne de notre école.

Je vous invite à relire ces textes avec vos enfants pour leur en expliquer le sens et les objectifs. Votre soutien est précieux et indispensable.

Je vous prie de croire, chers parents, en l'assurance de l'entier dévouement de l'équipe éducative au service des enfants qui nous sont confiés.

A tous, je souhaite une belle année scolaire.

Karine Tucconi
Chef d'établissement



Bienvenue à l'école primaire De La Salle de Metz !

Ce livret d'accueil définit les règles de fonctionnement de notre école. Son but est de faciliter la vie de tous dans l'école.

L'école De la Salle est un établissement catholique sous la tutelle des Frères des Ecoles Chrétiennes. Il accueille des élèves de la Maternelle à la classe de 7^{ème}.

Chaque membre de notre communauté éducative s'engage à respecter les règles qui ont été élaborées en référence au Projet Éducatif Lasallien. Elles n'existent que pour le bien de tous et favorisent l'unité et l'harmonie pour permettre le développement de la personne dans toutes ses dimensions

Conformément au caractère propre de l'enseignement catholique, une heure hebdomadaire est réservée à l'Éveil à la Foi ou à la catéchèse dans toutes les classes. Elle est incluse dans les horaires et s'adresse à tous les élèves. Toute la communauté éducative en lien avec le prêtre accompagnateur de l'établissement est engagée dans la formation chrétienne des élèves sous la responsabilité du chef d'établissement. Un projet pastoral organise ces éléments constitutifs de notre mission d'Église. Un conseil pastoral constitué de différents membres de la communauté éducative a pour mission de faire des propositions pour le faire vivre.

I. L'organisation de l'école

1. Adresses et téléphones utiles

Adresse de l'école :

École De La Salle
2 rue saint Maximin 57070 METZ
Tel / 03 87 75 35 02

Contacts :

- Secrétariat de l'école : **ecole@dlsmetz.net**

En cas d'absence de votre enfant, merci d'appeler l'accueil de l'école au 03 87 75 35 02 ou d'envoyer un mail à **ecole@dlsmetz.net** ou via la messagerie Ecole Directe.

2. L'équipe éducative de l'école

Le chef d'établissement : Karine TUCCONI

La secrétaire de Direction : Marie-Noëlle JAUDAUX

Les enseignants :

PSA : Sylvaine DEGLIN
PSB : Manon DOGNY
MSA : Gwladys BOS
MSB : Julie HELVIG
GSA : Angélique PICO

GSB : un professeur des écoles
CPA: Catherine SCHERER
CPB: Delphine GODFRIN
CE1A : Claude PRIVE
CE1B : Dominique SCHROETTER
CE2A : Yvon RIECKENBERG
CE2B : Anne-Sophie BINET
8^{ème}1 : Sandra GOMEZ
8^{ème}2 : Julie HOERTNER LERONDEAU et Marion RISSER
7^{ème}1 : Annick DUVAL
7^{ème}2 : Laurence SCHERRER
7^{ème}3 : Charlotte HORY
7^{ème}4 : Nadia RUGIERO
Enseignante spécialisée : Diane HAMI SULTAN

Les intervenants en langues vivantes :

ANGLAIS : Marjorie MILLUZZO de Pop English.
ALLEMAND : des professeurs du collège

Les ASEM :

Virginie BIRE, Andréea STREIT, Alexia AUBRY, Vanessa MARCHAL, Marie CALVINO et deux personnes en contrat d'alternance

Les éducateurs : l'équipe est composée d'adultes, chargés de l'encadrement des enfants sur le temps de midi et sur les temps périscolaires.

L'équipe pastorale :

L'Abbé Loïc Bonisoli est le prêtre accompagnateur de l'école.

Le conseil pastoral animé par le chef d'établissement et Mme Pfister Stéphanie adjointe en pastorale scolaire est composé de l'Abbé Loïc, d'enseignants et de parents bénévoles. Il propose et anime des actions de pastorale (célébration, temps de prière, actions caritatives, ...) tout au long de l'année scolaire.

Il est proposé aux enfants des classes à partir du CE2 de se préparer à la première communion. Cette préparation se déroule en petites équipes et est assurée par des adultes de l'école. Une réunion d'information à ce sujet est organisée en début d'année scolaire.

L'Abbé Loïc Bonisoli ou le chef d'établissement se tiennent à votre disposition pour toute question relative à la dimension spirituelle et à la préparation aux sacrements.

Dans les classes, les enseignants ou des parents missionnés assurent les temps d'éveil à la foi, de catéchèse ou de culture chrétienne.

L'équipe d'animation de la bibliothèque :

Mme Anne-Marie LECLAIRE accueille des groupes d'enfants à la bibliothèque pendant le temps scolaire.

Des parents qui le souhaitent peuvent bénévolement assurer l'ouverture de la bibliothèque et accueillir des élèves sur les temps périscolaires. Les parents qui seraient intéressés par cette proposition sont invités à se faire connaître auprès du directeur.

Horaires :

L'école fonctionne sur le rythme de la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) selon les horaires suivants :

- Matin : 8h30-11h30
- Après-midi : 13h30-16h30

Les portes sont ouvertes le matin à 8h20 et l'après-midi à 13h20.

Par respect pour le travail de chacun, il est important que les élèves arrivent à l'heure. Un strict respect des horaires est exigé de la part des élèves, de leurs familles et du personnel d'éducation. La répétition des retards pourra entraîner une sanction.

Un service de garderie ou d'études dirigées fonctionne les jours de classe.

- Le matin : de 7h15 à 8h20 peut-on préciser de 7h15 à 7h45 dans les locaux de l'école maternelle pour tous les élèves
- Le soir : de 16h30 à 17h30 et de 17h30 à 18h30.

3. La rentrée scolaire 2023

✓ **Rentrée des classes élémentaires (CP au CM2) : Lundi 4 septembre 2023 - Appel dans la cour**

8h30 : classes de 8^{ème} et de 7^{ème}

9h00 : classes de CP, CE1 et CE2

✓ **Rentrée des classes maternelles : pour assurer un accueil personnalisé de chaque enfant la rentrée se fera sur deux jours en groupes réduits.**

4 septembre (classe toute la journée) : 9h00

- Enfants de petite section (enfants nés en 2020) (nom de famille qui commence par A jusqu'à F)
- Enfants de moyenne section (enfants nés en 2019) (nom de famille qui commence par A jusqu'à J)
- Enfants de grande section (enfants nés en 2018) (nom de famille qui commence par A jusqu'à L)

5 septembre (classe toute la journée) : 9h00

- Enfants de petite section (enfants nés en 2020) (nom de famille qui commence par G jusqu'à Z)
- Enfants de moyenne section (enfants nés en 2019) (nom de famille qui commence par K jusqu'à Z)
- Enfants de grande section (enfants nés en 2018) (nom de famille qui commence par M jusqu'à Z)

Le 7 septembre toute la classe aux horaires habituels.

4. Listes des fournitures et manuels scolaires

Les enseignants ont établi des listes communes aux classes d'un même niveau. Tout matériel abîmé ou perdu par l'élève devra être remplacé, merci de vérifier régulièrement cartable et trousse afin de faciliter le travail de votre enfant et celui de l'enseignant. Les listes sont disponibles sur le site internet de l'établissement.

- **✓ Fournitures scolaires**

Afin de bénéficier de fournitures de qualité à des coûts maîtrisés, il vous est possible de commander vos fournitures sur le site « cmaliste ».

- **✓ Manuels scolaires**

Pour bénéficier de manuels scolaires récents et en bon état, l'établissement fait le choix de confier ce service à une association, ARBS (<https://www.arbs.com>)

Pour entrer dans ce dispositif les familles à partir du CP doivent obligatoirement s'inscrire sur le site de l'ARBS. Aucun paiement n'est à effectuer. Les livres sont prêtés aux familles pour l'année scolaire et doivent être restitués en bon état. Les livres abîmés seront refacturés.

Les enfants ne pourront prendre possession des manuels à la rentrée qu'après inscription sur le site de l'ARBS.

Cette inscription permet de bénéficier de services complémentaires visant à alléger le poids du cartable. Ces services sont à la charge des familles.

5. Calendrier des vacances scolaires de l'année scolaire 2023/2024

Prérentrée des enseignants : vendredi 1^{er} septembre

Rentrée des élèves : lundi 4 septembre et mardi 5 septembre selon circulaire de rentrée

Vacances de Toussaint : du samedi 21 octobre au lundi 6 novembre

Vacances de Noël : du samedi 23 décembre au lundi 8 janvier

Vacances d'Hiver : du samedi 24 février au lundi 11 mars

Vacances de Printemps : du samedi 20 avril au lundi 6 mai

Pont de L'Ascension : vendredi 27 mai

Vacances d'Été : à partir du mercredi 3 juillet

6. Les relations familles / enseignants

- **Réunions de rentrée**

Les réunions de rentrée parents-professeurs permettent à l'ensemble des parents d'être informés sur le fonctionnement de l'école et des classes. Les dates des réunions sont les suivantes :

- **Classes de maternelles**
 - **Classes de PS** : jeudi 7 septembre
 - **Classes de MS** : mardi 5 septembre
 - **Classes de GS** : lundi 4 septembre
- **Classes de CP** : mardi 12 septembre
- **Classes de CE1** : jeudi 14 septembre
- **Classes de CE2** : vendredi 15 septembre
- **Classes de 8^{ème}** : vendredi 8 septembre
- **Classes de 7^{ème}** : mardi 19 septembre

- **Le cahier de liaison (classes élémentaires uniquement)**

Le cahier de liaison est un lien entre la classe et la maison (notes d'information, mots de l'enseignant...) et inversement (demandes de rendez-vous, motifs d'une absence...) les élèves doivent l'avoir tous les jours en leur possession.

Il doit obligatoirement être complété en début d'année.

Veillez à le consulter tous les jours et à signer toutes les informations, cela nous permet de vérifier si vous en avez bien pris connaissance.

7. École directe :

Afin de faciliter la communication, l'institution De La Salle utilise un système d'information par Internet. Pour y accéder et utiliser ces services vous devez être en possession de vos identifiants et mot de passe. Ces codes sont distribués à la rentrée et restent identiques d'une année sur l'autre. Via cette application vous pourrez joindre le secrétariat, le chef d'établissement et le maitresse ASH (Mme Hami Sultan).

Vous êtes systématiquement informés par mail de l'envoi d'un message sur votre compte école directe. **Il est de votre responsabilité** de prendre connaissance des informations indispensables à l'exercice de votre rôle de parent.

II. Travail scolaire et suivi des élèves

La construction de l'apprentissage est exigeante et demande du temps et de la patience.

La réussite scolaire repose sur l'investissement :

- De l'élève
- De ses parents

Il est indispensable d'accompagner vos enfants dans la construction de leurs apprentissages.

Aussi nous vous demandons de :

- Veiller à ce que le travail soit fait, les leçons apprises, le matériel renouvelé.
- Signer et de retourner au plus vite les cahiers et documents soumis par l'enseignant ou de prendre connaissance sans tarder des informations communiquées par le portail école directe.
- Ne pas prendre pour vérité absolue la perception de l'enfant... Prenez la précaution de vérifier auprès de l'enseignant avant de réagir !

Un cadre exigeant, rigoureux et bienveillant et une relation de confiance permettent à l'enfant de se sentir rassuré.

III. Vie Scolaire

Notre secrétaire est chargée du secrétariat des élèves et de la vie scolaire à l'école. C'est auprès d'elle que vous pouvez trouver des réponses aux questions que vous vous posez pour tout problème rencontré par votre enfant et ne relevant pas de la classe. L'enseignant étant votre interlocuteur premier.

RAPPEL :

En aucun cas, les parents ne sont habilités à intervenir directement auprès d'un élève ou de ses parents en cas de violence ou d'incivilité.

Chaque situation de violence ou d'incivilité qui aura fait l'objet d'un signalement à l'enseignant recevra une réponse. Le conseil de cycle prendra les mesures nécessaires.

Si le comportement d'un enfant est considéré comme dangereux pour ses camarades, une exclusion temporaire de l'établissement peut être prononcée. Elle peut devenir définitive et prend effet de façon immédiate.

1. La sécurité :

Le niveau « alerte attentat » s'applique à l'ensemble des établissements scolaires de France. Des mesures ont été prises dans notre établissement. Elles concernent principalement la surveillance et les conditions d'accès à notre école.

Seuls les parents des classes maternelles sont autorisés à entrer dans l'école pour venir y déposer ou reprendre un enfant. L'attente d'un enfant dans la cour n'est pas autorisée.

Pour pouvoir entrer dans l'école il est obligatoire de décliner son identité au visiophone.

Je vous demande de respecter scrupuleusement les consignes qui vous ont été données et d'être attentifs aux informations se trouvant sur les portes. Nous devons tous nous sentir concernés. De la vigilance de chacun dépend la sécurité de tous.

Des exercices de sécurité seront pratiqués dans le courant de l'année ; vous en serez informés.

2. Tenue vestimentaire :

Nous sommes dans une école et chacun est invité à veiller au respect d'une tenue vestimentaire correcte et appropriée. Le règlement intérieur en fixe les orientations et le cadre.

Le port du tablier de l'école est obligatoire en maternelle. Les enfants arrivent le matin, vêtus de leur tablier et l'emportent avec eux quand ils quittent l'école en fin de journée.

Je vous remercie de vérifier les cartables de vos enfants ; ne les laissez pas apporter tout et n'importe quoi à l'école.

L'ensemble des vêtements doit être marqué au nom de l'enfant, pour éviter les pertes et les disparitions.

3. Respect des horaires :

La classe commence à 8h30 le matin et à 13h30 l'après-midi.

Je vous demande d'être attentifs à ce que vos enfants soient à l'heure pour le début de la classe. Au-delà, ils risquent de ne pas être installés pour le début de la classe et de gêner le groupe.

Les retards seront consignés dans votre espace famille sur école directe.

Pour les classes maternelles, la règle est de ne pas arriver au-delà de 8h45.

Les élèves peuvent être accueillis par les services périscolaires à partir de 7h15 le matin et 13h20 l'après-midi.

Comme indiqué dans le règlement intérieur, il n'est pas possible de venir récupérer un enfant pendant l'étude afin de ne pas perturber le travail des élèves. Dans le cas d'une demande de sortie anticipée de l'étude, l'enfant attendra ses parents au secrétariat.

4. Correspondance école famille :

Il est indispensable de compléter sans tarder les carnets de liaison, agenda et feuilles de renseignements qui ont été remis à vos enfants et de vous assurer de leur mise à jour chaque fois que cela sera nécessaire.

Merci de signaler sans délai au secrétariat de l'école à ecole@dlsmetz.net tout changement d'adresse postale ou mail ou de numéro de téléphone en cours d'année.

5. Absences des élèves :

La ponctualité et l'assiduité sont indispensables pour répondre à l'obligation scolaire et à une scolarité bénéfique. Des absences ou des retards répétés peuvent conditionner la réinscription d'un élève.

Les absences doivent être signalées en début de journée soit par téléphone en appelant le secrétariat au 03 87 75 35 02 soit par mail en écrivant à ecole@dlsmetz.net ou par la messagerie Ecole Directe.

Pendant le temps scolaire, les enfants pour lesquels une demande de sortie pour des motifs médicaux a été formulée, doivent être repris au secrétariat après signature du registre de décharge. Sur la pause méridienne les registres sont disponibles auprès des surveillants.

6. Attitude :

Toute incivilité constatée sera sanctionnée et peut conduire à un renvoi temporaire ou définitif.

7. Contrat scolaire :

Le contrat de scolarisation est conclu pour une année scolaire.

Au terme d'une année scolaire, une famille peut librement faire le choix de ne pas réinscrire un enfant. De la même façon, le chef d'établissement peut ne pas souhaiter renouveler le contrat scolaire d'un enfant.

Le conseil de cycle peut émettre un avis sur le souhait de renouvellement d'un contrat scolaire.

Cet avis est réservé si l'élève ne s'investit pas dans les apprentissages, si l'élève a un comportement violent ou dangereux envers ses camarades, si la famille ne respecte pas les règles de vie de l'établissement, si la famille ne respecte pas le projet éducatif de l'établissement.

8. Livrets scolaires et albums de réussite

L'école a fait le choix d'une présentation numérique de ces documents pour l'élémentaire permettant ainsi aux parents de les consulter en ligne et de les signer numériquement.

Le calendrier de leur publication sur le site : <https://www.educartable.com/> est communiqué aux familles via école directe.

Cette publication correspond généralement avec les départs en congés de Noël, de Pâques et d'été.

L'école a fait le choix d'une version papier pour la maternelle.

9. Vie spirituelle

L'école De La Salle est une école catholique sous tutelle des Frères des Ecoles Chrésiennes. Elle est catholique non par son recrutement mais par son projet.

Des personnes de toutes croyances et de différentes religions y sont accueillies. Pour autant l'annonce de l'Évangile qui est au cœur de notre projet s'adresse à tous. C'est pourquoi les élèves reçoivent tous soit une formation catéchétique soit une formation culturelle chrétienne.

Les temps de célébration de la Parole concernent tous les élèves. Les familles sont bien évidemment les bienvenues à ces temps de célébration.

Avec l'abbé Jean Marie Wagner, notre aumônier, je me tiens à votre disposition pour toute question relative à la dimension spirituelle.

Il est proposé aux élèves à partir du CE2 de se préparer à la première communion.

10. Apprentissage d'une langue étrangère

Les élèves bénéficient d'un enseignement de l'anglais à raison d'une heure par semaine du CE1 à la 7^{ème} et de 30 minutes en maternelle (PS à GS) et en CP. Une initiation à l'allemand est également proposée à raison de 30 minutes par semaine de la classe de CE2 à la classe de 7^{ème}.

11. Activités sportives

Des cycles sportifs de 8 à 10 séances (judo, gym, piscine, ...) sont proposés dans les classes et encadrés par des intervenants extérieurs.

12. A.P.E.L.

L'association de parents d'élèves, APEL est reconnue dans le statut de l'enseignement catholique. Elle dispose d'une place spécifique et son rôle est essentiel au bon fonctionnement de l'établissement. Elle est composée de parents bénévoles qui collaborent activement à la mise en œuvre du projet de l'établissement et mènent des actions d'informations, de solidarité, d'accueil et de représentations à destination de l'ensemble des familles. L'APEL DLS tiendra son assemblée générale dans le courant du mois d'octobre. La date vous sera communiquée à la rentrée. Vous y êtes attendus nombreux.

Votre enfant va entrer en maternelle

Voici quelques conseils pour préparer la première rentrée de votre enfant dans le monde de l'école. Merci de prendre le temps de lire ces quelques lignes avant de rencontrer les enseignantes.

L'inscription dans une école maternelle engage à une fréquentation régulière pour le suivi pédagogique, pour l'intégration dans le groupe et pour le respect de la classe.

1. Comment préparer son enfant à l'école ?

Lui dire qu'il va rencontrer plein d'autres enfants comme lui. Il va apprendre à chanter, à compter, à peindre, à faire du modelage et plein de choses qu'il ne fait pas à la maison. Il va pouvoir jouer dans une cour avec un toboggan, des vélos... Il va faire du sport, des parcours. Il va apprendre à partager.

La séparation du matin doit être courte. Le long câlin se fait à la maison. On ne fait que retarder et rendre plus difficile ce moment. En faisant un petit bisou on peut dire « à ce soir, à ce midi ... », l'enfant se projettera ainsi à une journée sans ses parents. Vous pouvez rajouter « tu me raconteras... »

2. Le jour de sa première rentrée

Accompagnez votre enfant, c'est important.

Acceptez ses chagrins, ses craintes et ne montrez pas votre inquiétude.

Avant de le quitter, dites-lui ce que vous allez faire et précisez-lui qui viendra le chercher à la sortie de l'école.

Laissez-le apporter son « doudou », c'est son lien avec la maison.

Soyez bien là à l'heure de la sortie, des larmes et des angoisses seront évitées.

Ne lui posez pas trop de questions, les confidences viendront...N'hésitez pas à dialoguer avec les enseignants...si vous vous posez encore des questions.

3. Présentation de l'équipe maternelle.

La classe des PSA : l'enseignante est Sylvaine DEGLIN.

La classe des PSB : l'enseignante est Manon DOGNY.

La classe des MSA : l'enseignante est Gwladys BOS.

La classe des MSB : l'enseignante est Julie HELVIG

La classe des GSA : l'enseignante est Angélique PICO.

La classe des GSB : l'enseignant est un professeur des écoles.

La constitution des classes est de la responsabilité de l'équipe pédagogique.

4. Quelques repères :

Les doudous sont les bienvenus à l'école.

Accueil du matin des enfants dans la classe entre 8h20 et 8h45.

Tous les enfants doivent être arrivés pour 8h45 au plus tard. Évitez les retards. Prenez des bonnes habitudes tout de suite !

Le petit déjeuner doit être fini à la maison. Toutefois les enfants qui n'auraient pas pris de petit déjeuner à la maison peuvent prendre une collation à leur arrivée en classe et jusqu'à 8h45 au plus tard.

Les enfants présentant des allergies ont la possibilité de déjeuner à la cantine. Il est nécessaire d'établir **un PAI**.

Après le déjeuner les enfants de petite section sont couchés pour la sieste aux environs de 13h20. Les externes les rejoignent pour 13h20.

Le soir, la **garderie** est possible jusque 18h30. Pour les enfants restant en garderie le goûter (fourni par vos soins) est pris en classe à 16h30.

Sur les temps périscolaires et les repas, les enfants sont sous la responsabilité des ASEM et d'une équipe d'éducateurs.

5. Propreté

Être propre c'est savoir demander pour aller aux toilettes, savoir se rhabiller seul. Il faut commencer dès que possible à apprendre à votre enfant à s'essuyer seul.

Les couches ne sont pas acceptées. L'enfant doit être propre même pour la sieste. En cas « d'accident » il vous a été demandé de fournir un change.

6. Vêtements

Le port du tablier de l'école est obligatoire en maternelle. Les commandes sont à effectuer à l'adresse suivante : <https://www.letablierbobine.fr/produits?school=de-la-salle-metz>

Pensez tout au long de l'année à mettre des vêtements pratiques : des pantalons à taille élastique (pas de ceinture), évitez les pulls comme manteau, **facilitez l'autonomie**, des chaussures faciles à mettre : préférez les scratch ou les boucles.

Marquez tous les vêtements même les chaussures. TOUTE L'ANNÉE.

Pour des raisons de sécurité, les écharpes sont interdites, vous pouvez mettre des tours de cou, cols roulés...

7. Entrée et sortie de l'école

- L'entrée et la sortie du matin et de l'après-midi (pour les externes) se fait par le hall d'entrée rue de TIVOLI.

8. La communication

- Un cahier de vie : sous format papier ou numérique existe dans toutes les classes. C'est un formidable outil de langage qui fait le lien entre l'école et la maison. Il contient des événements de la vie de votre enfant à l'école. Vous pouvez, à l'invitation des enseignantes, le compléter avec des événements de la vie familiale.
- L'album de réussite : il permet de rendre compte des progrès et des réussites de votre enfant. C'est un document sous format papier.



CHARTRE ÉDUCATIVE

L'école lasallienne conçoit l'éducation comme une œuvre collective.

Cette charte se veut être l'expression de la volonté d'une alliance éducative qui réunit l'ensemble des membres de la communauté éducative (enfants et éducateurs).

Elle concerne l'éducation, l'épanouissement, la croissance des enfants et permet à chacun de trouver sa juste place au sein de la communauté éducative et d'y collaborer activement.

Cette charte est expliquée et remise à chacun dès son entrée dans l'établissement et plus particulièrement lors de l'inscription d'un enfant. Elle est relue à chaque rentrée et à l'occasion de la procédure de réinscription en même temps que la signature d'un nouveau contrat de scolarisation.

La communauté éducative : toute personne (adulte ou enfant) participant à la vie de l'école est membre de la communauté éducative de l'école De La Salle.

Cette personne, par son action, contribue à la bonne marche de l'établissement en adhérant aux valeurs et aux orientations éducatives, pédagogiques et pastorales, déclinées dans le projet éducatif lasallien.

Chaque membre s'impose une exemplarité en s'attachant à mettre ses qualités au service du collectif.

La communauté éducative est constituée de personnes ayant des rôles distincts et complémentaires :

● **Les enfants** : ils sont au cœur du projet de l'établissement et c'est d'abord sur eux que porte l'attention de l'ensemble des adultes de l'école. Chaque élève est placé sous la responsabilité d'un enseignant référent. Les enfants sont aussi membres de la communauté éducative pour les raisons suivantes :

- Par leur investissement personnel dans les activités de l'école et par le respect et le soutien qu'ils manifestent aux autres enfants, ils participent au développement et à l'épanouissement de tous.
- Ils font de leur mieux pour respecter les différents règlements (d'école, de cour, de classe, de restauration, de garderie...). Ainsi, par leur comportement, leur attitude, ils facilitent le "bien-être collectif" au sein de l'établissement.

- A travers le “Conseil des élèves délégués”, constitué d’élèves élus, ils prennent pleinement part à la vie de l’établissement.

● **Les parents** : Ils sont les premiers éducateurs des enfants qui sont confiés à l’école. A travers le choix de l’établissement, ils adhèrent aux valeurs et priorités portées par ce dernier. A ce titre, **ils s’engagent à prendre part à la vie de l’établissement à travers** :

- L’attention et l’accompagnement réguliers du travail et vécu scolaire de leur enfant. Ils assurent une collaboration bienveillante avec l’établissement et les enseignants pour résoudre toute difficulté rencontrée par eux-mêmes ou leur enfant.
- Le respect des règles communes définies par le règlement intérieur.
- L’engagement de paiement de la contribution financière appelée par l’Organisme de Gestion, ainsi que les frais liés à la restauration et l’accueil périscolaire.
- La bonne connaissance, le respect et l’adhésion aux projets éducatif et pastoral de l’établissement.

Les parents sont aussi invités à chaque fois qu’ils le peuvent à témoigner de l’importance qu’ils accordent à l’école de leur enfant, à travers des engagements complémentaires :

- Par la participation ponctuelle ou régulière à des actions pédagogiques, éducatives et pastorales (devenir catéchiste, bénévole aux activités du midi, accompagnement de classes...)
- Par l’aide et le soutien ponctuel aux associations de l’école (APEL, OGEC) dans les actions qu’ils mettent en œuvre. Chaque famille est fortement invitée à adhérer à l’Association de Parents (APEL).
- En devenant membre actif de l’APEL.
- En devenant parent correspondant d’une classe.

● **Les enseignants** : Les enseignants sont les adultes qui mettent prioritairement leurs compétences au service des apprentissages des élèves. Chaque enseignant est rattaché à un groupe d’élèves constituant sa “classe”, mais il contribue activement à la réussite des élèves de son niveau, du cycle et de l’école. Au-delà des apprentissages, par son action, il porte une attention constante à la cohérence éducative.

Pour cela, il communique et échange régulièrement avec l’ensemble du personnel et intervenants de l’établissement. Œuvrant dans une école catholique, il prend part à la mission d’évangélisation, à la hauteur de son propre cheminement de foi.

Les enseignants sont les premiers interlocuteurs des parents d’élèves à travers une information, une disponibilité et un dialogue réguliers.

● **Les personnels d’éducation et de service, les bénévoles** : Ce sont des adultes qui, dans le poste qu’ils occupent, s’attachent à la bonne marche de l’établissement et au bien-être des enfants. Dès lors qu’ils sont en lien avec ceux-ci, ils ont à cœur de participer, par leur attitude, à la mise en œuvre du projet d’établissement. Ils n’hésitent pas à s’informer et à se former pour accomplir au mieux les missions qui leur sont confiées. Ils s’inscrivent dans la dynamique de l’équipe éducative par un échange et une communication régulière avec l’ensemble des adultes de l’école. Comme les enseignants, ils prennent part à la mission d’évangélisation confiée à l’établissement.

● **Le chef d’établissement** : Avec l’aide de l’ensemble de la communauté éducative, il veille à la cohérence éducative de l’ensemble des temps de l’élève. Ses choix et arbitrages sont guidés par le projet éducatif

lasallien et le projet pastoral de l'établissement. Il est l'interlocuteur principal des partenaires de l'école : tutelle, APEL, OGEC, délégués, parents correspondants, paroisse, diocèse, municipalité, ...).

Il est à l'écoute de chacun des membres de la communauté éducative.

